CONVENTION DE STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Vu :

- Le code du travail, et notamment son article L.211-1 ;
- Le code de l'éducation, et notamment ses articles L.313-1, L.331-4, L331-5, L332-3, L.335-2, L.411-3, L.421-7, L.911-4 ;
- Le code civil, et notamment son article 1384 ; Vu le décret n° 2003-812 du 26 août 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;
- La circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans.

LA PRESENTE CONVENTION EST ETABLIE

Entre

- **1ère Partie : L'Entreprise/L'organisme d'accueil** ……..... (à l'avenir désignée **L'Entreprise**) siégeant …….. représenté par ……, en qualité de ……,
- **2ème Partie :** Le **Lycée Français International de Porto** (à l'avenir désigné **LFIP) avec siège** Rua Gil Eanes, nº 27 – 4150-438 Porto (Portugal) représenté par **Monsieur Laurent STRUPLER** en qualité **de Chef d'établissement**.
- **3ème Partie** : ……..……, nº de carte d'identité…… **Responsable de** l'élève mineur…….…… (à l'avenir désigné **Élève stagiaire**) titulaire du nº interne au LFIP …… et de la carte d'identité …… résidants tous deux ……..……..

Liste de l'ensemble des enseignants référents au projet :

- **Mike Pedrosa** (PP classe 4eme A) mike.pedrosa@lfip.pt
- **Romana silva** (PP classe 4eme B) romana.silva@lfip.pt
- **Paulo Pinheiro** (PP classe 4eme C) paulo.pinheiro@lfip.pt
- **Elisabete Moreira** (PP classe 4 emeD) elisabete.moreira@lfip.pt
- **Julie GERARD PEDRO** cop@lfip.pt

Contact du tuteur dans l'entreprise:

Nom : ……

Télephone : ……

Portable :……..

Email:……

DISPOSITIONS

Générales

Article 1

La présente convention, établie librement et de bonne foi entre les parties, a pour objet de mettre en œuvre de la part de **l'Entreprise / Organisme** un **Stage d'observation en milieu professionnel (Stage)** au bénéfice de l'**Élève stagiaire** (identifié en Annexe) de la classe de quatrième du **LFIP**.

Article 2

a) Le **Stage** se déroulera dans les installations du l'Entreprise/Organisme, sur une durée de 3 jours, **à partir du 11 mars 2026 au 13 mars 2026.**

b) La convention n'est pas renouvelable et expire automatiquement sans nécessité de communication préalable au terme de la durée ci-dessus définie.

Article 3

L'organisme / L'Entreprise s'engage à :

a) Garantir d'intégration du stagiaire dans sa structure ;

b) Mettre à sa disposition de bonnes conditions d'observation, dans la limite de ses possibilités tout en sauvegardant les intérêts supérieurs de l'Entreprise/Organisation ;

c) D'informer le **LFIP**, à travers son **Tuteur** (Enseignant référent identifié en Annexe), d'éventuel souci qui pourrait survenir durant le stage.

Le LFIP s'engage à :

a) Nommer un **Tuteur** pour la durée du stage ;

b) Soutenir l'élèves stagiaire dans ses activités ;

c) Réagir rapidement dans le cas où un éventuel souci surgirait durant la période du stage.

Le Tuteur a pour mission :

a) D'assurer le lien entre le LFIP et l'Entreprise/Organisme ;

b) De soutenir d''Élève stagiaire et participer à l'analyse des activités qu'il va réaliser ;

c) D'évaluer sa prestation durant le stage ;

L'Élève stagiaire s'engage à :

Respecter les règles et règlement en vigueur dans l'Entreprise/Organisme d'accueil et plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité, les horaires, et la discipline, sauf disposition(s) particulière(s) détaillée(s) en annexe.

Article 4

La durée, l'horaire, les conditions d'accueil et d'accompagnement, la définition des activités à réaliser, les frais, et modalité d'assurance sont établis dans le contenu des articles suivants ainsi que dans l'Annexe qui en fait intégrante.

Article 5

Chacune des deux parties peut dénoncer immédiatement la présente convention, dans le cas ou l'autre ne remplit pas l'une de ses dispositions.

Contenu du stage

Article 6

a) Les objectifs et les modalités de l'organisation du **Stage** est déterminée d'un commun accord entre **l'Entreprise /Organisme** et le **LFIP** et ils sont consignés dans l'annexe pédagogique.

b) Durant le stage, **l'Élève stagiaire** n'a pas à réaliser de tache dans **l'Entreprise / Organisme** d'accueil.

c) **L'Élève stagiaire** ne peut accéder ni utiliser des machines, appareils ou produits qui puissent mettre en danger son intégrité physique ou dont l'usage est proscrit aux mineurs par les **articles R.234-11 à R. 234-21 du code du travail**, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs **par le même code.**

d) **L'Élève stagiaire** peut toutefois participer à des enquêtes, activités, essais ou démonstrations en lien avec les objectifs de son stage et sous la supervision de son référent dans l'**Entreprise / Organisme**.

Responsabilité et Assurance

Article 7

Durant la période du stage **l'Élève stagiaire** demeure sous statut scolaire c'est-à-dire sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement du **LFIP**.

Article 8

a) Le chef d'établissement du **LFIP** contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de **l'Élève stagiaire** pour les dommages que celui-ci pourrait causer durant le stage.

b) **L'Élève stagiaire** est, durant le stage, couvert par l'assurance contractée à cet effet par le **LFIP.**

Article 9

a) L'Entreprise/Organisme est exemptée de responsabilité en cas d'accident durant la période de stage.

b) En cas d'accident survenant à l'**Élève stagiaire** durant le stage, le responsable de **l'Entreprise/Organisme** s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement du LFIP dans les 24h où l'accident s'est produit.

Durée du stage et horaire de présence

Article 10

a) La présente de **l'Élève stagiaire** ne peut excéder 7h par jour.

b) L'**Élève stagiaire** bénéficie d'une pause d'au moins trente minutes (30') toutes les quatre heures d'activité.

c) L'**Elève stagiaire** ne peut exercer son activité au-delà de 19h.

Considérations économiques

Article 11

L'élève ne peut prétendre à aucune rémunération ou gratification de la part de **l'Entreprise / Organisme** d'accueil, et en conséquent cette dernière est exemptée d'en verser.

Article 12

Les modalités de prise en charge des frais afférents au stage ainsi que les modalités d'assurance sont définies dans l'annexe financière.

Communication

Article 13

a) Les responsables du **LFIP** et de **l'Entreprise/Organisme** se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline.

b) Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un élève, seront portées à la connaissance du chef d'établissement.

Porto, le ……..

Chef d'Établissement du LFIP	**Chef d'Entreprise ou Responsable de l'Organisme**
LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL Rua Gil Eanes, 27 4150-348 PORTO PORTUGAL	
Responsable de l'Élève mineur	**Élève stagiaire**

ANNEXE

Identification des participants :

L'élève stagiaire

Nom et prénom ……

Date de naissance …… Classe de …….

Tuteurs

- **Dans l'Entreprise/Organisme**

  Nom et prénom …… Fonction dans l'Entreprise/Organisme……

- **Au LFIP**

  Nom et prénom …… Fonction au LFIP……: ……...

Dates du stage : du 11 mars 2026 au 13 mars 2026

Horaires journaliers de présence de l'Élève stagiaire :

(remplir en tenant compte de l'art.10º da la présente convention)

	Matin	Après-midi
Mercredi 11 mars	De …. h …. à …. h …	De …. h …. à …. h …
Jeudi 12 mars	De …. h …. à …. h …	De …. h …. à …. h …
Vendredi 13 mars	De …. h …. à …. h …	De …. h …. à …. h …

Contenu du stage :

Activités prévues

- ……
- ……
- ……..

Compétences visées

- ……..

Financière :

Restauration :……..……..

Moyen de transport ……..

Assurances du LFIP **Fidelidade-Companhia de Seguros, S.A. Apólice nº ES64277277**